

Compte-rendu Conseil municipal du 20 Septembre 2018

Syndicat Mixte pour l'Informatique Communale

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal EMET un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des collectivités suivantes : Vaudoncourt et le Pôle Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Épinal Cœur des Vosges.

Personnels – Avancement de grade

Monsieur le Maire, explique qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade suite à ancienneté au titre de la promotion interne. Conformément à l'avis favorable de la CAP en date du 28 juin 2018 comme suit, il est proposé le mouvement suivant :

OUVERTURE		FERMETURE		
Grade	Horaire	Grade	Horaire	Date d'effet
Agent de maîtrise territorial	35 h	Adjoint Technique principal de 1ère classe	35 h	01/10/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE l'ouverture et la fermeture des postes mentionnés dans le tableau.

Admission en non-valeurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'admettre en non-valeur, sur demande de l'Inspectrice divisionnaire des Finances publique de la trésorerie d'Epinal-Poincaré et au vu des pièces justificatives présentées des créances minimales pour un montant total de 184.27 €.

Cependant, le Conseil Municipal REFUSE, dans un premier temps d'admettre en non-valeur des créances plus conséquentes, et se réserve un délai de réflexion quant à la décision finale de ces créances représentant un montant total de 3 207.69 €.

Portage des repas : Frais de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de demander une participation de 273 € soit 8 600 repas x (0.0315 € + 1%) à l'association du pays de la Vôge pour mise à disposition de locaux, chambre froide et frais annexes pour le service de portage de repas à domicile pour l'exercice 2018.

RGPD Règlement Général sur la Protection des Données : mutualisation AMV88/CDG, adhésion au service

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD", proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54, d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale, d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges : Enfouissement des réseaux secs poste "centre"

Monsieur le Maire présente le projet : Enfouissement des réseaux secs poste "Centre". Il précise que le coût de l'opération s'élève à 62 746,00 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires. La participation

de la commune s'élève à 80 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 Février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le projet tel qu'il est présenté, AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 80 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit 40 157,44 €, tenant compte de la subvention départementale, SOLLICITE l'engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 80 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental, soit 50 196,80 €.

Syndicat scolaire - Participation 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande que sa participation financière au Syndicat Inter communal scolaire 2018 d'un montant de 4 032 € soit comme pour les années précédentes fiscalisée et recouvrée sous forme d'impôts.

CAE Demande de versement d'un fonds de concours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'opération "Programme de voirie 2018 – Aménagement, amélioration et renforcement de voies diverses".

D'APPROUVER le plan de financement pour cette opération d'un montant total de 102 560 € HT.

Autres financeurs :	Conseil Départemental :	18 461 €
	Communauté d'Agglomération d'Epinal :	9 671 €
	Part autofinancement de la Commune :	74 428 €

D'APPROUVER le règlement d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, D'APPROUVER la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour le versement d'un fonds de concours, D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal la convention de versement de ce fonds.

Décisions modificatives au budget principal pour opérations d'ordre budgétaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la décision modificative au budget principal pour des opérations d'ordre budgétaire, à savoir :

Pour le compte 2032 : (étude pour le nouveau cimetière en 07/1984)

Frais recherche et développement	Article 2032	- 278.30 €
Cimetières	Article 2116	+ 278.30 €

Pour le compte 2033 : (Publicité journal pour le marché de la réhabilitation de la mairie en 10/2013)

Frais insertion	Article 2033	- 1 009.11 €
Hôtel de ville	Article 21311	+ 1 009.11 €

Budget principal : Mouvements de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE la décision modificative au budget principal pour les virements de crédit suivants :

Charges de Personnel non titulaire :

Autres emplois d'insertion (CAE)	Article 64168	- 8 000 €
Personnel non titulaire	Article 6413	+ 8 000 €

Répartition scolaire : 94 élèves

Claudia HAMM : 10 petites sections + 13 moyennes sections

Valérie SPINNER : 9 grandes sections + 12 CP

Sandrine DIRAND : 10 CE1 + 16 CE2

Gisèle BODEZ : 11 CM1 + 13 CM2

Périscolaire – Planning d'activités :

Lundi : Atelier cuisine par groupe de 4 à 6 enfants (45 min) réalisé par Pauline Babey-Foltzer

Mardi : Atelier informatique de 16h30 à 17h30 (nouveau pack informatique)

Jeudi : Atelier théâtre de 17h00 à 18h30 réalisé par "les Jolies mômes" avec l'aide de la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Vendredi : Atelier créatifs (en parallèle avec les autres soirs)

Travaux en cours :

Le maire informe le conseil municipal du planning de la réalisation des projets.

Salle polyvalente : Après écriture du Dossier de Consultation des Entreprises, appels d'offres et leur analyse, les travaux devraient pouvoir commencer début janvier pour une durée de trois mois.

L'estimation du coût pour un montant TTC de 436 500€ devrait être subventionné pour un montant total de subventions de : 258 000 € soit un pourcentage de 71% du hors taxes.

Les aides financières sont apportées par :

- le Conseil Départemental,
- les aides pour un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV),
- l'Etat (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- le Conseil Régional (Climaxion, programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire)

Après remboursement d'une partie de la TVA, le coût final pour la commune serait de : 107 000€.

Les travaux comprennent notamment :

L'isolation des murs et plafond, le changement des portes fenêtres et portes extérieures, le changement du chauffage, l'extension de la cuisine, la mise aux normes de l'accessibilité.

Aménagement de Bourg :

Après avoir accepté le dernier devis concernant le remplacement de l'éclairage, le dossier est complet.

Toutefois, le maire informe que le dossier présenté à l'Etat pour une aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) n'ayant pas été retenu pour 2018, une nouvelle demande est à présenter pour les enveloppes financières 2019.

Les travaux devraient pouvoir commencer au printemps.

Dans l'état actuel, le dossier financier présente les montants suivants :

L'estimation du coût pour un montant TTC de 402 000€ devrait être subventionné pour un montant total de subventions de : 153 400 € soit un pourcentage de 45,8%.

Dans le cas où une aide financière serait apportée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) le pourcentage d'aides passerait à 56,35%.

Les aides financières sont apportées par :

- le Conseil Départemental,
- le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges,
- l'Etat (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- le Conseil Départemental,

Après remboursement d'une partie de la TVA, le coût final pour la commune serait de : 155 000€ ou de 206 000€.

Les travaux comprennent notamment :

La création de trottoirs, l'enfouissement des lignes électriques, d'éclairage et de téléphone, des aménagements destinés à améliorer la sécurité des usagers.